

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2018

Table des matières

Cadre réglementaire	2
1. Indicateurs techniques	2
1.1. Indicateurs généraux	2
1.1.1. Périmètre d'intervention.....	2
1.1.2. Recycleries	3
1.1.3. Prévention	3
1.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	5
1.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant	5
1.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;	5
1.2.3. Capacités de traitement	5
1.2.4. Valorisation matière	5
1.2.5. Indice de réduction des déchets	6
1.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	6
2. Indicateurs financiers	7
2.1. Les modalités d'exploitation	7
2.1.1. Fonctionnement	8
2.1.2. Investissement.....	9
2.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	9
2.3. Produits des droits d'accès.....	10
2.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens	11
2.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	11
2.6. Coûts aidés	11
2.6.1. Coût aidé tous flux confondus :	12
2.6.2. Coût aidé par flux :	12
2.7. Coût complet par étapes techniques	12
3. Diffusion du rapport	15

1. Cadre réglementaire

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante.

Ce rapport, ainsi que son annexe le rapport d'activité 2017, détaille l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire du Syvadec. Il reprend l'ensemble des indicateurs attendus dans le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, conformément à l'annexe XIII aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales.

2. Indicateurs techniques

2.1. Indicateurs généraux

Le SYVADEC est un syndicat à vocation régionale de traitement et de valorisation des déchets qui lui sont confiés par ses collectivités adhérentes. Afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire et créer un maillage territorial structurant, le SYVADEC gère également 15 recycleries (déchèteries), et effectue une collecte spécifique régionale des textiles.

2.1.1. Périmètre d'intervention

À la suite de l'application de la NOTRe, la composition du Syvadec a été largement remanié entre 2016 et 2017. En 2018, le périmètre est resté stable et se compose désormais de 19 adhérents, uniquement EPCI à fiscalité propre : 2 communautés d'agglomération et 17 communautés de communes. L'ensemble de ces adhérents couvre la superficie totale de la Région, cependant certains territoires sont adhérents partiels.

Les adhérents du Syvadec représentaient au 31.12.2018 un bassin de population de 305 281 habitants INSEE (388 930 hab DGF), soit 93% de la population totale de l'île.

Le Syvadec a traité également les déchets résiduels de trente-deux entreprises, essentiellement des supermarchés et des campings.

Liste des adhérents au 31.12.2018 :

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de l'Ornano par représentation-substitution pour les communes d'ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA-MARIA-SICHE, OLIVESE, GUITERA-LES-BAINS, ZICAVO, COZZANO, CIAMANACCE, PALNECA, SAMPOLO, TASSO, CORRANO, ZEVACO, FORCIOLO, SERRA DI FERRO, QUASQUARA, FRASSETO ET CAMPO.

Communauté de Communes de l'Ouest Corse

Communauté de Communes du Sartonais Valinco.
 Communauté de Communes de l'Alta-Rocca
 Communautés de Communes Sud Corse
 Communauté de Communes du Cap Corse
 Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro
 Communauté de Communes la Marana-Golo
 Communauté de Communes Casinca-Castagniccia
 Communauté de Communes de la Costa Verde
 Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.
 Communauté de communes de l'Oriente par substitution-représentation pour les communes d'AGHIONE, CAMPI, CASEVECCHIE, CHIATRA DI VERDE, PIETRA DI VERDE, LINGUIZZETTA.
 Communauté de communes Pasquale PAOLI
 Communauté de communes Centre Corse
 Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne
 Communauté de communes Calvi Balagne

2.1.2. Recycleries

Le SYVADEC gère au 31.12.2018 quatorze recycleries (déchèteries) réparties sur l'ensemble de son territoire, à Ersu, Sisco, Bastia, St-Florent, Calvi, Lama, Piana, Vico, Ajaccio, Moca Croce, Viggianello, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, et Ventiseri. Depuis le 1^{er} août 2018, la communauté de communes de Marana Golo a transféré la recyclerie de Lucciana au Syvadec. A partir du 1^{er} novembre 2018, la recyclerie de Cauro a cessé d'être géré par le Syvadec dans l'attente du transfert du site par la communauté de communes de la Pieve d'Ornano.

Les déchèteries accueillent seize types de déchets : emballages, papier, verre, cartons, déchets verts, bois, meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques (gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, écrans et petits appareils en mélange), métaux, lampes, piles et accumulateurs, textiles, déchets diffus spécifiques, gravats, cartouches d'encre, et le résiduel ou tout-venant (TV) qui est désormais triés et en partie valorisé. De nouvelles filières sont en cours de déploiement en phase test, pneus, bouteilles de gaz, huiles minérales et végétales

La filière de valorisation des biodéchets se déploie en dehors des recycleries.

Prévention

Depuis 2009, le SYVADEC mène des actions de prévention sur l'ensemble du territoire adhérent, afin de réduire la quantité de déchets produite par habitant et s'inscrit dans le programme de prévention 2015-2018 « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet ».

L'indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018
Production kg/par hab. /an (pop INSEE) hors PRO	860	674	621	644	682

Indice de réduction	1	0,78	0,72	0,75	0,79
---------------------	---	------	------	------	-------------

La production de déchets par habitant (pop. INSEE) sur le périmètre du SYVADEC a baissé de 21 % depuis 2010.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés sur le périmètre SYVADEC depuis 2015 :

DMA y compris PRO :

	tonnes	Kg/hab
2018	215 121	705
2017	198 970	658
2016	190 622	621
2015	187 996	663

Déchets résiduels hors PRO :

	OM (t)	TV (t)	RESIDUEL (t)	OM hors PRO (Kg/hab)	TV hors PRO (Kg/hab)	RESIDUEL hors PRO (kg/hab)
2018	136 442	7 523	143 965	446	25	472
2017	135 312	10 228	145 539	447	34	481
2016	139 884	10 357	150 241	454	33	487
2015	163 739	14 849	151 218	487	40	527

Déchets valorisables collectés par les collectivités :

	Emballages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodéchets (t)	Prod totale (t)	Collectes sélectives (Kg/hab)
2018	5 287	11 708	4 028	1 840	22 863	75
2017	4 069	10 382	3 680	1 219	19 350	64
2016	2 979	8 579	3 175	506	15 239	51
2015	2 135	6 886	2 806	28	11 855	44

Déchets de recycleries (déchèteries) :

	Flux valorisés (t)	Tout-Venant (tv)	Total (t)	Flux de déchèteries (kg/hab.)
2018	41 330	7 523	48 853	160
2017	29 827	10 228	40 055	132
2016	25 226	10 357	35 583	118
2015	25 057	11 357	36 414	134

Dont apports des professionnels et collectivités non adhérentes

	Apports Recyclables (t)	Valorisable Recyclerie (t)	Résiduel NADH (t)	Résiduel PRO (t)
2018	63,8	507,5	0	
2017	97,7	259,9	0	4 254,0
2016	126,0	203,9	105,7	2 783,2

2015 100,6 205,9 641,9 2 044,4

2.2. Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

2.2.1. Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

- ISDND de Viggianello – Exploitant : Syvadec
- ISDND de Prunelli di Fium’Orbu – Exploitant : Société STOC

2.2.2. Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ;

Flux	Traitements et valorisations
Verre	Valorisation matière
Emballages	Valorisation matière
Papier	Valorisation matière
Déchets des déchetteries	Valorisation matière (y compris 40 % du tout venant)
Textiles	Valorisation matière
Déchets organiques : déchets verts, biodéchets	Compostage
DIB	Installation de stockage de déchets non dangereux
Ordures ménagères résiduelles	Installation de stockage de déchets non dangereux

2.2.3. Capacités de traitement

Installations	Capacités administratives T/an	Tonnage traité dans l’année (SYVADEC)
ISDND de Viggianello	45 000 T/an Augmentation ponctuelle à 71.500 t en juin et réquisition à compter d’août 2018 de 55.000 t	125 693
ISDND STOC	42 000 T/an Augmentation ponctuelle à 60.000 t sur réquisition non exécutée	24 381

2.2.4. Valorisation matière

	Flux	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Variation 2017/2018
Déchets collectés par les collectivités adhérentes	Verre	11 708	10 382	12,8 %
	Emballages	5 287	4 069	29,9 %
	Papier	4 028	3 680	9,5 %
	Biodéchets	1 840	1 219	50,9%
	Total tri	22 863 t	19 350 t	+18,15 %
Flux de recycleries	Bois	2 733	1 591	71,8 %
	Cartons	5 952	4 638	28,3 %
	DDS	126	95	32,6%
	DEEE/ lampes	4 320	3 607	19,8%
	Métaux	3 598	3 142	14,5%

	Meubles	8 466	7 511	12,7%
	Végétaux	7 326	5 554	31,9%
	Gravats	3 673	2 478	48,2%
	Piles	nc	19	nc
	Tout venant valorisable	4 377	508	761%
	Total recycleries	40 571 t	29 143 t	+39,2%
Autres flux	Textiles	759 t	684 t	+ 11,0%
	Total tous flux valorisables	64 193 t	49 177 t	+ 30,5%

Le taux global de valorisation matière (en masse) de déchets ménagers et assimilés est de 0,298 hors déchets des professionnels et non adhérents contre 0,253 en 2017 soit une augmentation de 17,94 %

2.2.5. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010 est le suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018
Déchets non dangereux admis en ISDND (kg/hab. Insee) OMR+PRO	568	559	502	495	492
Indice de réduction	1	-1,58	-11,6	-12,9	-13,4

La quantité de déchets admis en centres de stockage a diminué de 13,4 % depuis 2010.

2.2.6. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

Les mesures de préventions et d'atténuation des effets sur la santé et l'environnement font l'objet d'un rapport spécifique qui détaille les mesures entreprises en matière de développement durable.

On peut en rappeler quelques exemples :

Les actions de Développement Durable mises en œuvre par le syndicat sur son territoire

- ✓ Au regard de la lutte contre le changement climatique : optimisation du brûlage du biogaz par torchère sur les ISDND, réduction de la taille d'exploitation des casiers et recouvrement plus fréquent, couverture finale de l'ISDND de Vico dans le cadre des opérations de post exploitation, tassage de certaines bennes en recycleries pour optimiser les transports, transport de bennes en tandem pour éviter des passages de véhicules supplémentaires.
- ✓ Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : augmentation du taux de valorisation, création de nouvelles filières de valorisation, compostage des déchets verts pour éviter le brûlage et des biodéchets, bons résultats des analyses environnementales sur les ISDND et études environnementales approfondies préalable aux travaux, , intégration de clauses environnementales dans les marchés de travaux, évaporation de l'eau osmosée issue de la filtration des lixiviats sur les ISDND, aménagement paysager sur les bordures de

déchetteries quand cela est possible.

- ✓ Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : nouveau plan de prévention labellisé TZGZD, renforcement du plan compostage tant individuel que partagé, nouvelles actions anti gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, doublement des écoles engagées dans le label Eco-scola, poursuite avec l'association INSEME pour la fourniture d'Ecocup et la collecte des stylos, convention avec les ressourceries leur permettant de prélever gratuitement sur nos recycleries.
- ✓ Au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations : amélioration de l'accessibilité et de la sécurisation des recycleries, tarification peu élevée pour les recycleries pour éviter l'exclusion de population de ce service, mise en place d'une part de péréquation dans la cotisation de base, développement d'un lexique franco-corse sur les déchets.
- ✓ Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains : limitation des nuisances olfactives sur les CET, et auditives pendant les phases de travaux.

Les actions conduites en interne

Le SYVADEC poursuit la politique « SYVADEC exemplaire » entreprise en 2016 sur l'ensemble de ses sites dans le cadre du programme TZDZG :

- ✓ Consommation responsable et limitation de la production de déchets sur les sites du SYVADEC, remplacement du jetable par du réutilisable, généralisation du tri de tous les déchets,
- ✓ Limitation de l'impact des déplacements professionnels des agents,
- ✓ Gestion des ressources humaines : pérennisation des emplois et accompagnement des agents (prévention, formation...),
- ✓ Commande publique : achats éco-responsables, dématérialisation de l'ensemble des procédures
- ✓ Gestion durable du patrimoine en privilégiant l'entretien préventif
- ✓ Gestion des finances publiques : modalités de calcul des cotisations à la tonne résiduelle, développement de l'incitativité avec le reversement aux adhérents des soutiens perçus auprès des éco organismes et des produits issus de la vente de matériaux selon leurs performances de tri, développement de la gestion de la facturation dématérialisée, préservation de la capacité de financement
- ✓ Communication : dématérialisation ou supports de communication durables.

3. Indicateurs financiers

3.1. Les modalités d'exploitation¹

Le rapport d'activité détaille l'ensemble des modalités d'exploitation du service. Il est rappelé que pour ce qui concerne :

¹ Réf. texte : modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements

➤ La collecte

Les recycleries du Syvadec sont exploitées en régie dont une dans le cadre d'une convention de gestion avec la collectivité adhérente.

La collecte des textiles est effectuée en régie par le SYVADEC sur le réseau principal. Dans le cadre d'une expérimentation sur un territoire test, celui de Calvi Balagne, un réseau secondaire collecté par la communauté de communes et regroupé sur les sites du Syvadec a été mis en place.

➤ Le transfert

Le Syvadec dispose d'un réseau de quais de transfert dont certains regroupent différentes activités : quais de transfert spécifiques pour les ordures ménagères, quais de transfert mixtes pour ordures ménagères et tri et quai de transfert spécifique pour le tri (Calvi Cantone). Ces sites de transfert permettent des ruptures de charge favorables à un regroupement par flux afin de limiter les rotations et assure une optimisation des transports. Ces infrastructures de transfert sont exploitées en régie.

Lorsque le réseau d'équipement ne couvre pas le territoire et qu'il n'existe pas encore de site du SYVADEC, le transfert est assuré à travers des prestataires de service (ex : zone ajaccienne).

➤ Le traitement

Le traitement des déchets résiduels est réalisé en Installation de Stockage de déchets non dangereux, d'une part sur le site du SYVADEC dont une partie de l'exploitation est réalisée en régie et une partie par prestation de service, et dans la seule installation privée en Haute Corse : la STOC (Prunelli di Fium'Orbu).

3.1.1. Fonctionnement

Exécution 2018 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Dépenses réelles	36 031 173 €	
Charges à caractère général	29 247 056 €	81,17%
Charges de Personnel	4 288 758 €	11,90%
Autres Charges de gestion courante	150 538 €	0,42%
Charges financières	297 847 €	0,83%
Charges exceptionnelles	2 046 974 €	5,68%

Le service a été financé sur l'exercice à travers les cotisations des adhérents (contributions), des prestations à des tiers (professionnels) et vente de matériaux, des soutiens d'Eco-organismes et des subventions (prévention) :

Exécution 2018 (hors opérations d'ordre)	Compte administratif	%
Fonctionnement : Recettes réelles	39 507 043 €	
Cotisations adhérents hors reversement	29 515 083 €	74,7 %
Reversement soutien	4 038 547 €	10,2 %
Eco-Organismes	2 255 526 €	5,7 %
Vente des matériaux et prestations de services	2 512 085€	6,4 %
Produits exceptionnels	918 833€	2,3 %
Subventions	198 517 €	0,5 %
Atténuation de charges	68 452€	0,2 %

3.1.2. Investissement

Exécution 2018	Compte administratif
Investissement : Dépenses réelles	3 020 714€
CET	1 003 755
Quais de transfert	591 605
Recycleries	562 403
Divers : véhicules, mobiliers, informatique	138 291
TRI	80 900
Compostage	75 134
Textiles	61 736
BIODECHETS	41 141
création ISDND	21 385
Remboursement du capital	444 364€

Les investissements ont été financés sur l'exercice à travers :

Exécution 2018	Compte administratif
Investissement : Recettes réelles	1 830 372 €
Subventions	990 741 €
FCTVA	376 860 €
Remboursement d'avances	462 771€

Le reste du financement a été assuré par le report de l'excédent constaté fin 2017 de 1.641 k€

3.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Montant annuel des principales prestations de services :

Prestataires	Nature de la prestation	Montants
ESA	Prévention	109 481,24 €
PM Environnement		40 820,00 €
AC2I	Gestion du matériel	329 368,90 €
EATP		278 468,77 €
LOCAPLUS		75 142,99 €
EGC		73 435,20 €
MATPRO		64 002,15 €
Am Environnement		1 625 148,47 €
Environnement Services	Tri/ Valorisation et transport	1 125 886,72 €
Corse compostage		349 546,19 €
Delta recyclage		247 017,48 €
PAPREC		216 169,52 €
Giraschi Environnement		213 379,32 €
Balagne recyclage		44 540,14 €
Francisci Environnement		16 236,18 €
Environnement Services		2 128 081,39 €
Am Transport TP2B		1 055 222,81 €
Corse Eurodéchets		804 676,71 €
BF Transports	Transport et gestion des bennes	433 347,41 €
Giraschi Transport		393 066,41 €
Francisci Transport		216 211,10 €
Transport Albertini		209 090,80 €
Suzzoni Père et Fils		182 049,10 €
Transport G Agostini		112 641,08 €
Rocca Transports		91 231,92 €
Lanfranchi TP		5 924 233,63 €
TGAP IMPOT		3 523 208,00 €
STOC		3 186 939,53 €
SLTP	Traitement/ gestion ISDND	923 844,89 €
GEOBIO		214 780,00 €
ECO GEOS		36 621,90 €
OVIVE		18 312,50 €
CHIMIREC CORSICA		12 139,43 €

3.3. Produits des droits d'accès

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont le SYVADEC est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés par des entreprises ou par des collectivités non adhérentes représentent sur l'exercice :

Produits droits d'accès	1 253 178,33€
Déchets assimilés d'entreprise	1 159 020,80€
Accès recycleries aux professionnels	94 157,53 €

3.4. Montant global et détaillé des aides publiques et soutiens

Le montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) figure dans le tableau suivant. Les soutiens d'Eco-emballages représentent une grande majorité (73%) des soutiens des éco organismes.

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	Eco organismes	Montants
	Total	
Citéo*		1 643 677 €
OCAD3E		355 169 €
Eco TLC		0 €
Eco mobilier		236 640 €
Eco DDS		20 040 €

Citéo est issu de la fusion de deux éco organismes Eco emballages et Eco folio

3.5. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux) par flux de déchets est le suivant :

Montant des recettes au titre de la vente de matériaux	Repreneurs	Montants
	Total	
Verre		274 227 €
Emballages		220 496 €
Papier		134 507 €
Flux de déchetteries		530 595 €
Textiles		99 081 €

3.6. Coûts aidés²

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

² Réf. texte : Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années.

3.6.1. Coût aidé tous flux confondus :

Coûts aidés tous flux en €	2016	2017	2018
A - Coût complet	27 025 944 €	29 364 917 €	31 536 201 €
B - Produits industriels	2 159 660 €	1 760 947 €	1 258 906 €
C - Soutiens	2 147 005 €	2 427 890 €	2 255 526 €
D - Aides reçues	912 565 €	937 706 €	1 104 601 €
Coût aidé HT	21 806 714 €	24 238 374 €	26 917 165 €

²[Coût aidé] : [Coût complet] – [produits industriels] – [soutiens] – [aides reçues]

3.6.2. Coût aidé par flux :

Coût aidé	€	€/hab.	€/T
Tous flux	26 917 165 €	88,17 €	125,13 €
OMR	19 551 557 €	64,04 €	143,30 €
Verre	-49 626 €	-0,16 €	-4,24 €
Emballages	1 098 055 €	3,60 €	207,69 €
Papier	-65 360 €	-0,21 €	-16,22 €
Déchets des déchetteries	4 598 705 €	15,06 €	95,62 €
Déchets organiques	405 913 €	1,33 €	220,60 €
DIB	975 382 €	3,20 €	140,08 €
Textiles	402 540 €	1,32 €	530,35 €

3.7. Coût complet par étapes techniques

Le coût complet est décomposé par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets. Le reversement du soutien a été retiré des charges car neutralisé en recettes également.

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Etapes techniques	€ HT	€ HT/hab.	€ HT/T
Coûts complets	31 536 201 €	103,30 €	146,60 €
Charges de structure	1 985 724 €	6,50 €	9,23 €
Communication	430 218 €	1,41 €	2,00 €
Prévention	224 973 €	0,74 €	1,05 €
Collecte	1 802 083 €	5,90 €	8,38 €
Transfert / Transport	8 242 394 €	27,0 €	38,32 €
Traitement déchets non dangereux	18 824 059 €	61,66 €	87,50 €
Traitement des déchets dangereux	26 750 €	0,09 €	0,12 €

Remarques :

- En application du référentiel de comparaison des coûts, les charges reportées en étape technique relevant de la collecte concernent la collecte assurée dans le cadre de la filière textile et les charges des quais hauts des recycleries.

- La spécificité du territoire du Syvadec a imposé d'organiser des ruptures de charges pour les flux de verre, emballages, et papier sur différentes recycleries. Sans celles-ci, la collecte sélective n'aurait pas pu être déployée par les collectivités adhérentes en charge de la collecte, notamment dans les secteurs ruraux. De fait, dans la structure des charges techniques, conformément aux règles de la matrice Compta coût, une part des charges des hauts de quai des recycleries est affectée en transfert (pour les flux de tri), les autres charges de haut de quais sont affectées en collecte.

Coûts complets par flux (€ HT)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	1 272 600	21 729	155 740	4 637	387 576	51 085	62 264	30 093
Communication	131 330	1 990	115 715	425	79 946	2 340	5 708	42 449
Prévention	190 553					34 420		
Collecte					1 587 329			330 868
Transfert /Transport	5 723 052	323 803	313 107	69 170	1 409 728	230 638	287 083	98 212
Traitement déchets non dangereux	12 997 330		2 009 892		1 309 982	134 430	641 637	
Traitement des déchets dangereux					22 570			
Total charges	20 314 865	347 522	2 594 455	74 233	4 746 325	452 913	996 692	501 621

Coûts complets par flux à la tonne (€/T)

	OMR	Verre	Emballages	Papier	Déchetteries	Déchets organiques	Déchets professionnels	Textile
Charges de structure	9,33	1,86	29,46	1,15	8,06	27,76	8,94	39,65
Communication	0,96	0,17	21,89	0,11	1,66	1,27	0,82	55,93
Prévention	1,40					18,71		
Collecte					33,00			435,93
Transfert/transport	41,94	27,66	59,22	17,17	29,31	125,35	41,23	129,40
Traitement déchets non dangereux	95,26		380,16		27,24	73,06	92,15	
Traitement des déchets dangereux					0,47			
Total charges	148,89	29,68	490,72	18,43	98,69	246,15	143,14	660,90

Chiffres matrice des couts 2018

4. Diffusion du rapport

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (article 1), le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est :

- Mis à disposition du public sur le site internet du Syvadec.
- Transmis aux communes et groupements ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.